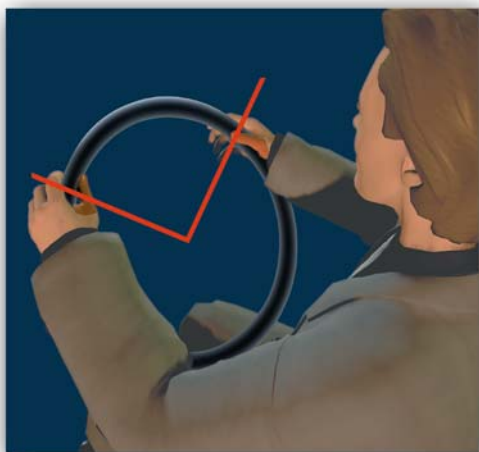


Votre permis de conduire





Votre permis de conduire



Le chapitre 1 contient des renseignements sur l'obtention et la détention d'un permis de conduire de la Nouvelle-Écosse. En vertu de la loi sur les véhicules automobiles, le Bureau des véhicules automobiles est autorisé à délivrer, à renouveler ou à suspendre les permis de conduire. La possession d'un permis de conduire et les droits de conducteur comportent d'importantes responsabilités.

Mécanisme de délivrance des permis de conduire de la Nouvelle-Écosse

Pour conduire un véhicule automobile sur les routes de la Nouvelle-Écosse, vous devez posséder un permis de conduire valide pour la classe de véhicule que vous souhaitez conduire (automobile, camion, motocyclette, etc.). En Nouvelle-Écosse, il existe différentes classes de permis de conduire qui correspondent à différents types de véhicules. Comme la plupart des gens conduisent seulement des véhicules de promenade, la première section porte surtout sur le permis de classe 5, qui correspond à ce type de véhicule.

Il existe également en Nouvelle-Écosse un programme pour l'obtention progressive du permis de conduire. Ce programme comprend trois étapes :

- 1 l'obtention d'un permis d'apprenti conducteur;
- 2 l'obtention d'un permis de nouveau conducteur;
- 3 l'obtention d'un permis de conduire.

Tous les nouveaux conducteurs doivent franchir la première étape, puis la seconde avant de pouvoir obtenir un permis de conduire ordinaire. De cette façon, les nouveaux conducteurs acquièrent graduellement de l'expérience sur plusieurs années. Ils doivent passer une série de tests ainsi que respecter certaines restrictions pour avoir le privilège de conduire. Ces restrictions sont graduellement levées à mesure qu'ils franchissent les différentes étapes. Enfin, lorsqu'ils ont acquis suffisamment d'expérience, ils obtiennent un permis de conduire assorti de tous les privilèges.

Ce programme s'applique à tous les nouveaux conducteurs de véhicules de promenade de la Nouvelle-Écosse, peu importe leur âge. Un programme analogue s'applique à tous les nouveaux motocyclistes, y compris les conducteurs expérimentés titulaires d'un permis de conduire pour d'autres types de véhicules automobiles.



Votre permis de conduire

Visiteurs

Si vous êtes un nouveau résident de la Nouvelle-Écosse ou un visiteur dans la province, vous pouvez conduire sur les routes de la province pendant 90 jours sans être titulaire d'un permis de conduire de la Nouvelle-Écosse, mais à deux conditions : (1) vous devez être titulaire d'un permis de conduire valide délivré par une autre administration (province, territoire, état, pays, etc.); (2) vous devez être âgé d'au moins 16 ans. Après 90 jours, vous devez obtenir un permis de conduire de la Nouvelle-Écosse.

Attention : Il y a aussi la question du permis de véhicule et de l'immatriculation. Si vous êtes un visiteur, vous pouvez conduire un véhicule portant des plaques d'immatriculation de l'extérieur de la province pour une période de 90 jours. Après cette période, vous devez vous procurer des plaques d'immatriculation de la Nouvelle-Écosse. Si vous êtes un nouveau résident, vous pouvez conduire un véhicule immatriculé à l'extérieur de la province pendant 30 jours seulement.

Obtention d'un permis de conduire de la Nouvelle-Écosse

Les personnes qui font une demande de permis de conduire de la Nouvelle-Écosse se rangent dans un des trois groupes suivants :

- 1 nouveaux conducteurs;
- 2 conducteurs ayant déjà été titulaires d'un permis de conduire de la Nouvelle-Écosse, mais qui ne le sont plus;
- 3 visiteurs ou nouveaux résidents titulaires d'un permis de conduire de l'extérieur de la province.

Nouveaux conducteurs

(qui n'ont jamais été titulaires d'un permis de conduire)

En Nouvelle-Écosse, tous les nouveaux conducteurs, peu importe leur âge, doivent suivre le programme de permis de conduire progressif (PCP), en commençant par l'obtention d'un permis d'apprenti conducteur. Le processus pour l'obtention d'un tel permis est expliqué plus loin dans la présente section.

Conducteurs ayant déjà été titulaires d'un permis de conduire de la Nouvelle-Écosse, mais qui ne le sont plus

Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire de la Nouvelle-Écosse périmé depuis moins de trois ans, vous pouvez le renouveler sans avoir à passer le test de connaissances ou l'examen de conduite.

Si votre permis de conduire de la Nouvelle-Écosse est périmé depuis plus de trois ans, la situation est différente. Les étapes à suivre pour l'obtention d'un permis varieront selon que vous avez déjà été titulaire ou non d'un permis de conduire valide pendant au moins deux années complètes. Dans la négative, vous êtes alors considéré comme un nouveau conducteur et vous devrez franchir toutes les étapes du programme de permis de conduire progressif comme tout autre nouveau conducteur. Si vous avez déjà été titulaire d'un permis de conduire valide pendant deux années complètes ou plus, vous devrez passer le test de connaissances et l'examen de conduite.

Examen de conduite : Vous devez prendre rendez-vous à l'avance dans un des centres d'examen où l'on vous demandera de payer les frais d'examen avant de vous assigner un rendez-vous. Pour de plus amples renseignements sur l'examen de conduite et ce qu'il faut faire pour s'y présenter, allez à la page 13 du guide, ou consultez le guide en ligne à la section sur les examens de conduite, qui se trouve sous la rubrique « Permis de conduire/Nouveaux conducteurs » du répertoire des permis de la Nouvelle-Écosse à l'adresse suivante : www.gov.ns.ca/snsmr/paal/.

1

Votre permis de conduire

Nouveaux résidents

Canada : Les personnes provenant d'une autre province ou d'un territoire canadien peuvent normalement échanger leur permis de conduire contre un permis de la Nouvelle-Écosse. Vous n'avez pas besoin de passer un test de connaissances ou un examen de conduite, si vous répondez à tous les énoncés suivants :

- Vous êtes âgé d'au moins 16 ans.
- Votre permis actuel est valide, c'est-à-dire qu'il n'est pas suspendu ou révoqué.
- Il s'agit d'un permis uniquement pour la conduite des véhicules de promenade. (S'il s'agit d'un permis pour la conduite de véhicules plus lourds, vous devrez également fournir un rapport médical acceptable. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités.)
- Si votre permis est périmé, il l'est depuis moins de trois ans.
- Si votre permis autorise la conduite d'un autobus scolaire, vous devrez alors passer un examen de conduite.

États-Unis : Si vous venez d'un état américain, vous êtes assujetti aux mêmes règles que les personnes qui viennent d'ailleurs au Canada (ci-dessus), à une différence près :

- Si votre permis est assorti de toute condition susceptible de compromettre l'utilisation sécuritaire d'un véhicule, vous devrez alors passer un examen de conduite.

Autres pays : Si vous détenez un permis de conduire d'un pays autre que le Canada ou les États-Unis, vous ne pouvez pas en général l'échanger contre un permis de conduire de la Nouvelle-Écosse. Dans ce cas, vous devrez passer un examen de la vue, des tests de connaissance des règles de conduite sécuritaire et de la signalisation routière en Nouvelle-Écosse, de même qu'un examen de conduite.

Obtention d'un permis d'apprenti conducteur (de classe 7)

La première étape du programme de permis de conduire progressif est l'obtention du permis d'apprenti conducteur. Ce permis est valide pour un an.

Qui est admissible?

Tout résident de la Nouvelle-Écosse âgé d'au moins 16 ans.

Si vous avez 16 ou 17 ans...

Si vous êtes âgé de moins de 18 ans, il vous faut un consentement écrit avant de demander un permis d'apprenti conducteur. Vous pouvez obtenir un formulaire de consentement auprès d'un des points de service du Bureau des véhicules automobiles ou d'un centre Accès Nouvelle-Écosse et le faire signer par :

- un de vos parents ou votre tuteur légal;
- votre employeur si vos deux parents sont décédés et que vous n'avez pas de tuteur légal;
- votre conjointe ou conjoint si vous êtes marié et que votre conjointe ou conjoint a plus de 18 ans.

Voici certaines questions que devrait se poser tout jeune adulte qui songe à demander un permis d'apprenti conducteur :

- Quand je suis en colère, suis-je vraiment capable de me maîtriser et de rester calme?
- Suis-je toujours disposé à suivre les règles fondamentales fixées par les personnes en situation d'autorité?
- Suis-je capable de fixer mon attention sur ce que je fais, ou bien ai-je tendance à être facilement distrait?
- Suis-je disposé à acquérir les connaissances, les compétences ainsi que l'attitude requises pour devenir un conducteur prudent?



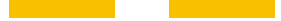
1

Votre permis
de conduire

Comment faire une demande de permis d'apprenti conducteur

- 1 **Étudiez le contenu du présent guide.** Au moment de faire votre demande de permis, on vous demandera de passer deux examens écrits (ou oraux, selon le cas), un sur la signalisation routière et l'autre sur le code de la route. Chaque examen comprend 20 questions à choix multiples. Pour réussir, vous devez répondre à 16 questions correctement. Vous trouverez dans le présent guide tous les renseignements nécessaires pour réussir ces examens.
- 2 **Prenez rendez-vous à un des centres d'examen.** Payez les frais exigés pour le test de connaissances et demandez un reçu. Le calendrier d'examen varie d'un centre à l'autre dans l'ensemble de la province. Téléphonnez à l'avance pour vous renseigner sur le calendrier d'examen du bureau de l'examineur de votre région. Dans la région métropolitaine de Halifax, composez le 424-5851; partout ailleurs en Nouvelle-Écosse composez le numéro sans frais 1-800-898-7668. En général, les tests de connaissances sont administrés selon le principe des premiers arrivés, premiers servis. Nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour vous servir le plus rapidement possible.
- 3 **Présentez-vous au centre d'examen.** Apportez les documents suivants avec vous :
 - une preuve d'âge;
Nous accepterons votre certificat de naissance, une carte d'identité de la Nouvelle-Écosse ou une carte de citoyenneté canadienne; des documents d'immigration (soit la fiche d'établissement ou la carte de résident permanent), des pièces d'identité militaires, ou votre certificat de statut d'Indien.
 - Si votre nom a changé en raison d'un mariage ou d'un changement de nom officiel et que le nom sur votre certificat de naissance est différent du nom sur les deux autres pièces d'identité portant votre signature, vous devez fournir des documents à l'appui tels que votre certificat de mariage ou votre certificat de changement de nom fourni par le Bureau de l'état civil.

- deux autres pièces d'identité portant votre nom et votre signature;
Nous acceptons les documents officiels tels que les cartes de crédit, les cartes bancaires ou la carte d'assurance maladie.
- un formulaire de consentement signé si vous avez 16 ou 17 ans;
Vous devez apporter le formulaire signé avec vous ou être accompagné d'un parent ou d'un autre signataire autorisé afin de le faire signer avant l'examen.



- 4 **Remplissez un formulaire de demande.** Il s'agit du Formulaire de demande de permis de conduire.
- 5 **Passez l'examen de la vue.** Ce test de dépistage permet de déterminer si vous répondez ou non aux normes visuelles minimales. Il comprend un test de perception des couleurs, un examen du champ de vision (minimum 120 degrés), un examen de l'acuité visuelle (a.v. min. 6/12 ou 20/40 à l'échelle de Snellen), et un test de perception des distances. Si votre vision n'est pas assez bonne pour conduire sans danger, vous ne pourrez pas obtenir de permis. Vous recevrez un formulaire à faire remplir par un ophtalmologiste ou un optométriste. Une fois le formulaire rempli, présentez-le à l'examineur. Nous accepterons l'opinion professionnelle et les recommandations du spécialiste consulté. Si vous devez porter des verres correcteurs, aucun permis ne vous sera délivré tant que vous n'aurez pas satisfait à cette exigence. Si vous avez besoin de vos verres correcteurs pour passer l'examen de la vue, votre permis de conduire portera la mention « Valide uniquement si le titulaire porte des verres correcteurs ».
- 6 **Passez le test de connaissances sur la signalisation routière.** Cette épreuve vise à vérifier vos aptitudes à reconnaître et à comprendre les panneaux routiers. Pour réussir, vous devez répondre correctement à 16 questions sur 20.
- 7 **Passez le test de connaissances sur le code de la route.** Cette épreuve vise à vérifier votre connaissance du code de la route et des règles de conduite sécuritaire. Pour réussir, vous devez répondre correctement à 16 questions sur 20.

1

1 Votre permis de conduire

8 **Payez les droits de permis.** Une fois que vous avez réussi les trois épreuves (de vision, de signalisation et du code de la route), allez au comptoir des transactions et payez les droits de permis. Vous recevrez alors votre permis d'apprenti conducteur. Par souci de commodité, vous pouvez aussi régler les frais d'examen de conduite en même temps. Attention : Conservez votre reçu de caisse. Si vous perdez ce reçu ou que vous oubliez de l'apporter à l'examen de conduite, vous serez obligé de payer ces frais à nouveau.



Exemple d'un permis d'apprenti conducteur

9 **Félicitations!** Vous avez maintenant votre permis d'apprenti conducteur et vous êtes inscrit au programme de permis de conduire progressif. Familiarisez-vous avec les conditions qui s'appliquent à ce genre de permis puis conduisez le plus souvent possible pour acquérir l'habileté nécessaire pour la conduite sécuritaire. Ayez toujours votre permis de conduire sur vous lorsque vous conduisez un véhicule automobile.

Expiration

Votre permis d'apprenti conducteur est valide pour une période d'un an. Si vous n'avez pas obtenu votre permis de nouveau conducteur (de classe 5N) avant la fin du douzième mois, vous devrez alors renouveler votre permis d'apprenti conducteur. Cependant, vous n'aurez pas à attendre encore de trois à six mois avant de vous présenter à l'épreuve de conduite.

Restrictions

Lorsque vous conduisez avec un permis d'apprenti conducteur, vous devez respecter deux restrictions très importantes :

1 Vous devez être accompagné d'un conducteur expérimenté, qui est assis sur le siège avant de la voiture, et vous ne pouvez pas transporter d'autres passagers. Un conducteur expérimenté est une personne titulaire d'un permis de

conduire valide depuis au moins deux ans et qui n'est plus dans le programme de PCP.

- 2 Vous devez maintenir un taux d'alcoolémie de zéro en tout temps. Cela signifie qu'il est absolument interdit de conduire après avoir consommé de l'alcool.

Des points d'inaptitude seront inscrits à votre dossier de conduite si vous ne respectez pas ces restrictions. Si vous accumulez 4 points d'inaptitude ou plus, votre permis sera suspendu pour 6 mois. Cette suspension aura pour effet de prolonger votre période d'apprentissage car vous ne pourrez pas vous présenter à l'examen de conduite, ni obtenir un permis de nouveau conducteur. (Consultez les pages 30 et 31 pour obtenir plus d'information sur les points d'inaptitude.)



Symbole signifiant
« Pas d'alcool au
volant »

Devenir un bon conducteur

Pour devenir un bon conducteur, vous devez avoir une attitude prudente au volant et de l'expérience. Une attitude prudente au volant signifie penser à la sécurité, être prudent et ne pas prendre de risques inutiles. Vos compétences et votre coordination s'amélioreront avec le temps.

En bon conducteur :

- vous bouclerez toujours votre ceinture de sécurité et veillerez à ce que vos passagers en fassent autant;
- vous ne conduirez jamais lorsque vos facultés sont affaiblies par l'effet de l'alcool, de médicaments ou de drogues illicites;
- vous y réfléchirez à deux fois avant de conduire lorsque vous êtes fatigué ou en proie à de vives émotions;

1

Votre permis de conduire

Les statistiques provinciales montrent que le nombre d'accidents de la route impliquant des nouveaux conducteurs en Nouvelle-Écosse a diminué depuis le lancement du programme de permis de conduire progressif (selon une évaluation menée par la Fondation de recherches sur les blessures de la route au Canada en 2003).

- vous veillerez à ce que votre véhicule soit en bon état de marche et vous ne conduirez que si vous êtes en état de le faire (voir la section 4 sur la sécurité).

Si vous êtes pour conduire, aussi bien devenir un bon conducteur.

Soyez prêt

- Sachez reconnaître les situations qui requièrent une attention particulière et de bons réflexes.
- Prévoyez la réaction des autres conducteurs ou piétons.
- Soyez prudent.

En repérant rapidement les situations dangereuses, vous aurez de meilleures chances de prendre une décision prudente. Évitez les distractions. Effectuez un balayage visuel à tous moments. Soyez toujours vigilant. Une étude européenne a révélé que 80 p. 100 des collisions pourraient être évitées si les conducteurs avaient une seconde de plus pour réagir.

Apprenez à maîtriser votre véhicule

Les conducteurs de voiture de course professionnels manient leur voiture avec précision. Dans leur cas, même une légère erreur risque de provoquer une collision donnant lieu à des blessures graves ou fatales. À l'instar de ces conducteurs, vous devez aussi apprendre à manier votre véhicule avec précision. Il est très important de recevoir une bonne formation initiale. Dans la vie, nous apprenons souvent de nos erreurs. Toutefois, lorsqu'il s'agit de la conduite d'un véhicule, toute erreur peut être fatale.

Cours de conduite automobile

À un moment donné dans le cadre du programme de PCP, vous devrez réussir un cours de conduite automobile approuvé par Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités. C'est une des exigences pour l'obtention d'un permis assorti de tous les privilèges. Vous pouvez choisir un cours complet ou un cours accéléré. Le cours complet comprend 25 heures d'enseignement théorique et au moins 8 heures de conduite, tandis que le cours accéléré ne comprend que 6 heures d'enseignement théorique.

Toutefois, sachez que si vous suivez le cours complet, vous pouvez vous présenter à l'examen de conduite après seulement trois mois d'entraînement (au lieu de six). Il existe aussi d'autres avantages :

- La possibilité d'obtenir une réduction de votre prime d'assurance.
- Vous apprenez à conduire avec un instructeur qualifié.
- Vous remplirez par le fait même une des exigences requises pour compléter le programme de PCP et obtenir votre permis de conduire assorti de tous les privilèges.

Conseils pour une conduite automobile sécuritaire et écoénergétique

- **Évitez la conduite agressive** — Les départs en trombe, les freinages brusques et la conduite agressive font consommer jusqu'à 39 p. 100 plus de carburant.
- **Respectez la limite de vitesse** — Passer d'une vitesse de croisière de 100 km/h à 120 km/h fait augmenter la consommation de carburant d'environ 20 p. 100.
- **Limitez la marche au ralenti** — Quand vous laissez tourner le moteur de votre véhicule au ralenti pendant plus de 10 secondes, vous consommez plus de carburant qu'il n'en faut pour le redémarrer.
- **Minimisez l'utilisation de votre voiture** — Laissez votre véhicule à la maison le plus souvent possible – pour les courts trajets, déplacez-vous à pied, à vélo, en patins, faites du covoiturage ou prenez l'autobus.
- **Planifiez vos déplacements** — Si vous devez conduire, planifiez vos trajets de manière à consommer le moins de carburant possible.
- **Minimisez l'utilisation de la climatisation** — Si vous utilisez la climatisation quand vous êtes dans une circulation dense, cela peut accroître jusqu'à 20 p. 100 votre consommation de carburant. Essayez de rafraîchir votre véhicule en descendant les glaces de la voiture ou en ouvrant les bouches d'air.



Votre permis de conduire

- **Mesurez la pression des pneus une fois par mois** — Le sous-gonflage d'un seul pneu de seulement 56 kPa (8 lb/po²) peut accroître la consommation de carburant du véhicule de 4 p. 100.
- **Utilisez le régulateur de vitesse** — Le fait de rouler à une vitesse constante sur les portions sèches de la grand-route où le relief est plat vous permettra d'économiser du carburant.
- **Assurez-vous que votre véhicule est bien entretenu** — Un véhicule mal entretenu consomme plus de carburant, produit plus d'émissions, exige des réparations souvent plus coûteuses et perd rapidement de sa valeur de revente.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web <vehicules.gc.ca>.

Examen de conduite

En règle générale, les apprentis conducteurs doivent attendre au moins six mois avant de se présenter à l'examen de conduite. (Toutefois, si vous avez réussi le cours complet de conduite automobile, la période d'attente est seulement de 3 mois.)

Démarches

- 1 Payez les frais d'examen de conduite et demandez un reçu.
- 2 Prenez un rendez-vous pour l'examen de conduite en appelant le centre de renseignements téléphoniques au 424-5851 pour la région métropolitaine ou au numéro sans frais 1-800-898-7668 partout ailleurs en Nouvelle-Écosse. Vous aurez besoin du numéro de votre reçu pour prendre rendez-vous. Attention : L'examen de conduite sera annulé si les conditions routières ou météorologiques présentent un danger pour la conduite au moment convenu.

- 3 À ce rendez-vous, ayez :
 - le reçu pour les frais d'examen de conduite – si vous vous présentez à l'examen sans votre reçu, vous serez obligé de payer les frais d'examen à nouveau;
 - un véhicule pour l'examen de conduite, de préférence un véhicule que vous avez déjà conduit, dans lequel vous vous sentez à l'aise et que vous connaissez bien. Votre véhicule doit être en bon état et muni d'une vignette d'inspection valide;
 - votre permis actuel;
 - le permis du véhicule que vous conduirez à l'examen;
 - une carte d'assurance valide au nom du propriétaire du véhicule en question.

- 4 Lisez attentivement la feuille d'instruction fournie par l'examineur avant le début de l'examen.

- 5 L'examineur commencera par vous demander votre permis d'apprenti conducteur, le permis du véhicule et la carte d'assurance automobile. Il vous demandera ensuite de faire une démonstration de l'éclairage clignotant, du klaxon, des feux de freinage, des phares, des essuie-glaces, et des signaux manuels.

- 6 L'examineur vous expliquera le déroulement de l'examen. Écoutez attentivement et suivez ses directives. Durant l'examen de conduite, ne parlez pas inutilement à l'examineur parce qu'il doit vous donner des directives, observer votre conduite et inscrire votre pointage.

- 7 Faites l'examen. Pendant que vous conduisez, l'examineur observera :
 - votre habileté à manœuvrer le véhicule au départ et à l'arrêt, lors des virages, et en le stationnant;
 - vos qualités d'observation, par exemple, à quel moment et à quelle fréquence vous utilisez vos rétroviseurs et regardez par-dessus votre épaule, et ce que vous surveillez;
 - comment vous réagissez à la circulation, aux marques sur la chaussée, aux panneaux, et au danger potentiel;

1

Votre permis de conduire

- votre habileté à porter attention à tout ce qui vous entoure;
- votre habileté à changer de voie de façon sécuritaire;
- à quelle distance vous conduisez et vous vous arrêtez derrière les véhicules qui vous précèdent;
- votre habileté à communiquer vos intentions aux autres usagers de la route, par exemple, en utilisant vos clignotants et les feux de freinage, des signaux manuels, un contact visuel avec les autres conducteurs et les piétons;
- votre aptitude à prendre les bonnes décisions en matière de conduite automobile, par exemple, quand céder le passage;
- à quelle vitesse vous circulez.

8 À la fin de l'examen, l'examineur passera en revue vos compétences de conduite automobile et il vous expliquera les erreurs que vous avez commises, le cas échéant. Il vous dira également si vous avez réussi ou non.

Si vous échouez à l'examen, l'examineur vous indiquera les aspects à améliorer et comment y arriver. Vous devrez alors poursuivre votre apprentissage pratique et théorique. Vous devrez attendre au moins une semaine avant de pouvoir reprendre l'examen. Vous devrez payer à nouveau les frais d'examen et prendre un autre rendez-vous.

NOVASCOTIA
Service Nova Scotia
and Municipal Relations
Service Delivery and Operations Division

Driver's Licence Examination

M. No. _____ Date _____ Dist. No. _____
Licenses _____ Class _____ Cond. _____ Exp. Date _____
Name _____ Age _____ Sex _____ Day _____ Month _____ Year _____
Address _____
Postal Code _____ Reg. Owner _____
Place of Examination _____ Make _____ Year _____ Reg. No. _____
Insurance expiry date _____

Re-examination **Reasons for re-examination**

1. Point System
2. Before Instruction
3. Accident
4. Required by Dept.
5. Other
6. School Bus

Passed
1st Test
2nd Test
3rd Test

Failed
Reason for Failure

1. Vision
2. Knowledge of Rules
3. Knowledge of Road Signs
4. Road Test

Analysis of Road Test Failure

1. Accident
2. Dangerous Action
3. Serious Violation
4. Accumulated Minor Infractions
5. Discontinued Test

Apparent Physical Disability

REMARKS:

LICENSE ISSUED: Yes No Class _____ Cond. _____ Exp. _____
Pooling Code _____
RECOMMENDATION: Beginners License Suspension Review Restoration Other _____
Signature of Applicant _____ Signature of Driver Enhancement Officer _____
Form 04 (Rev. 10/02) (4075)

Exemple d'une feuille de pointage pour l'examen de la route

- 9 Si vous avez réussi l'examen de conduite, l'examineur vous expliquera la procédure à suivre pour échanger votre permis d'apprenti conducteur contre un permis de nouveau conducteur. Sachez toutefois que vous devez le faire dans le délai prévu.

Vous devez demander votre nouveau permis dans les six mois qui suivent l'examen de conduite. Sinon, vous devrez refaire l'examen.

Vous trouverez dans la section « Examen de conduite » à la fin du présent guide, un exemplaire d'une feuille de pointage.

Conducteurs titulaires d'un nouveau permis (de classe 5N)

Lorsque vous avez réussi l'examen de conduite, vous passez de l'étape d'apprenti à celui de nouveau conducteur. Cette étape intermédiaire dure au moins deux années complètes.

Restrictions

Lorsque vous êtes titulaire d'un permis de nouveau conducteur, vous devez respecter trois restrictions très importantes :

- 1 Vous devez maintenir un taux d'alcoolémie de zéro.
- 2 Passagers : Vous ne pouvez transporter qu'un seul passager sur le siège avant et le nombre de passagers à l'arrière est limité au nombre de ceintures de sécurité.
- 3 Couvre-feu : Vous ne pouvez pas conduire entre minuit et 5 h sauf si vous répondez à une des conditions suivantes :
 - Vous êtes accompagné d'un conducteur expérimenté, qui est titulaire d'un permis de conduire valide depuis au moins deux ans et qui n'est plus dans le programme de PCP. Cette personne doit être assise sur le siège avant.
 - Vous bénéficiez d'une exemption accordée par Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités ou le Bureau des véhicules automobiles.



Votre permis
de conduire

Exemption de la restriction de conduite de nuit

Si vous devez conduire en direction et en provenance de votre lieu de travail entre minuit et 5 h, vous devez demander une exemption à la restriction de conduite de nuit. Des frais sont exigés pour la demande d'exemption. Des formulaires de demande sont disponibles auprès des points de service du Bureau des véhicules automobiles ou à tout centre Accès Nouvelle-Écosse.

Impossibilité de reclassement d'un permis de conduire progressif

Vous ne pouvez pas demander le reclassement de votre permis à un niveau supérieur (1 à 4) tant que vous êtes à l'étape intermédiaire de nouveau conducteur.

Points d'inaptitude et suspension

Le système de points d'inaptitude demeure en vigueur pour la durée de cette étape. Si vous accumulez 6 points d'inaptitude, votre permis de conduire sera suspendu pour 6 mois. Cette suspension aura pour effet de prolonger votre période d'apprentissage, car vous devrez attendre au moins deux ans à partir de la date de restitution du permis avant de pouvoir obtenir votre permis de conduire permanent. Vous ne pourrez pas non plus demander le reclassement de votre permis à un niveau supérieur. Pour de plus amples renseignements sur les points d'inaptitude, consultez les pages 30 et 31.

Fin du programme de PCP

Pour compléter le programme de permis de conduire progressif et obtenir votre permis de conduire permanent (classe 5), vous devez satisfaire à toutes les conditions suivantes :

- être titulaire d'un permis de nouveau conducteur depuis au moins deux ans;
- avoir suivi avec succès un cours de conduite automobile approuvé;

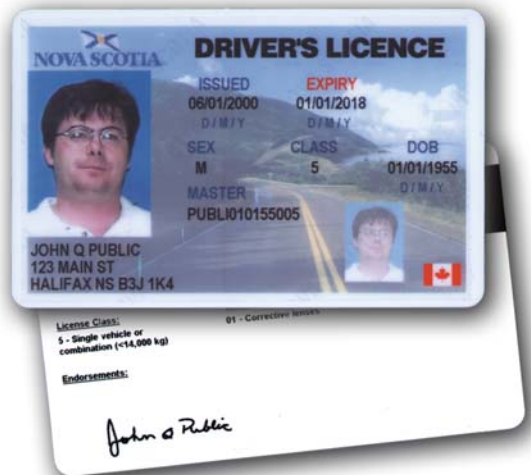
Attention : Tous les cours approuvés qui ont été achevés après le 1^{er} octobre 1994 seront acceptés.

- présenter une copie de votre certificat de fin de cours en personne ou par la poste à un des points de service du Bureau des véhicules automobiles ou à tout centre Accés Nouvelle-Écosse, pour qu'elle soit versée à votre dossier;
- échanger votre permis de classe 5N contre un permis de conduire ordinaire (classe 5). (Ce service est gratuit.)

**Si vous envoyez votre permis de classe 5N par la poste, vous ne pouvez pas conduire tant que vous n'avez pas reçu votre permis de classe 5.*

Félicitations! Vous êtes maintenant libre de toutes les restrictions auxquelles vous étiez assujéti dans le cadre du programme de PCP.

Si vous ne suivez pas la procédure susmentionnée, vous ne pourrez pas terminer le programme de PCP. Cela signifie que vous devrez continuer de vous soumettre aux restrictions imposées dans le cadre du programme.



Exemple d'un permis de conduire de classe 5



Votre permis de conduire

Des données statistiques montrent que la sensibilisation du public durant la phase initiale du programme de PCP a entraîné une diminution importante du nombre de blessures et de décès chez les nouveaux conducteurs de 16 à 21 ans. (Selon les données fournies par le ministère de la Santé de la Nouvelle-Écosse – Division de l'information sur la santé et l'éducation, pour l'année 1995.)

Réponses aux questions le plus souvent posées sur le programme de PCP

En tant qu'apprenti conducteur, suis-je obligé de suivre un cours de conduite pour obtenir mon permis de classe 5N?

Non.

Qui doit participer au programme de PCP?

Toute personne, peu importe son âge, qui désire obtenir un permis d'apprenti conducteur afin d'apprendre à conduire. Cela comprend toute personne désirant obtenir un permis pour conduire une motocyclette, y compris les conducteurs expérimentés (deux ans).

Pour combien de temps un permis d'apprenti conducteur est-il valide?

Pour une durée maximale d'un an. Vous devez vous présenter à l'examen de conduite dans le délai indiqué ou bien refaire le test de connaissances. Dans ce dernier cas, il n'est pas nécessaire d'attendre encore de trois à six mois avant de passer l'examen de conduite.

Quelles sont les étapes du programme de PCP pour les personnes désirant conduire un véhicule de promenade?

Tous les nouveaux conducteurs obtiennent d'abord un permis d'apprenti conducteur (classe 7), puis un permis de nouveau conducteur (classe 5N). Un permis de conduire assorti de tous les privilèges (classe 5) leur est accordé à la fin du programme.

Classe	Marche à suivre	Durée de l'étape d'apprentissage
Apprenti conducteur (classe 7)	Passer le test de connaissances et l'examen de la vue	Au moins trois mois; six mois pour les apprentis conducteurs qui n'ont pas suivi un cours de conduite. Délai maximal de 12 mois, après quoi le candidat doit repasser les tests écrits.
Nouveau conducteur (classe 5N)	Réussir un examen de conduite	Au moins deux ans. Aucun délai maximal.
Conducteur expérimenté (classe 5)	Satisfaire à toutes les exigences du programme de PCP : être inscrit au programme pendant 24 mois consécutifs sans aucune suspension; réussir avec succès un cours de conduite et remettre une copie du certificat de fin de cours au Bureau des véhicules automobiles; remettre le permis de classe 5N.	

Je suis titulaire d'un permis d'apprenti conducteur. Qui peut m'apprendre à conduire et quelles sont les restrictions?

Vous pouvez apprendre à conduire avec un conducteur expérimenté titulaire d'un permis de conduire depuis au moins deux ans et qui n'est plus dans le programme de PCP. Le conducteur expérimenté doit être assis sur le siège avant et vous n'avez pas le droit de transporter d'autres passagers.



Votre permis de conduire

Il existe des exemptions à ces restrictions :

- 1 Un deuxième examinateur peut prendre place à bord d'un véhicule conduit par un apprenti conducteur.
- 2 Lorsqu'un apprenti conducteur conduit un véhicule muni d'un système de freinage à double commande et qu'il est accompagné d'un instructeur approuvé par Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités, on pourra avoir jusqu'à trois élèves sur le siège arrière.

Il est contraire à la loi pour un apprenti conducteur de conduire une motocyclette ou un tracteur agricole sur une voie publique, sauf durant un examen de conduite.

Quand puis-je me présenter à l'examen de conduite pour obtenir un permis de nouveau conducteur (de classe 5N)?

Vous devez attendre six mois. Vous pouvez réduire la période d'attente à trois mois en suivant avec succès un cours de conduite approuvé qui comprend au moins 25 heures d'enseignement théorique et huit heures de conduite.

En tant que titulaire d'un permis de nouveau conducteur en vertu du programme de PCP, combien de passagers ai-je le droit de transporter dans mon véhicule?

Vous ne pouvez transporter qu'un seul passager sur le siège avant et le nombre de passagers à l'arrière est limité au nombre de ceintures de sécurité. Dans le cas d'un camion, vous ne pouvez transporter qu'un seul passager assis sur le siège avant.

En tant que titulaire d'un permis de nouveau conducteur inscrit au programme de PCP, ai-je le droit de conduire sur les autoroutes de la série 100?

Oui. Il n'y a aucune restriction imposée sur le type de routes sur lesquelles vous pouvez conduire.

Combien de temps dois-je demeurer dans la catégorie de nouveau conducteur ou de classe 5N?

Au moins deux ans.

Que dois-je faire pour franchir l'étape de nouveau conducteur à la fin de la période probatoire de deux ans?

Vous devez faire deux choses : déposer (en personne ou par la poste) auprès du Bureau des véhicules automobiles ou d'un centre Accès Nouvelle-Écosse une preuve que vous avez suivi avec succès un cours de conduite approuvé, et échanger votre permis de classe 5N contre un permis ordinaire de classe 5. Vous pouvez envoyer votre permis de classe 5N accompagné d'une lettre explicative par la poste. Toutefois, si vous choisissez cette méthode, vous n'avez pas le droit de conduire tant que vous n'avez pas reçu votre permis de classe 5. Conduire sans possession d'un permis de conduire constitue une infraction à la loi sur les véhicules automobiles.

Y a-t-il des frais de service?

Aucuns frais de service ne sont exigés lorsque vous échangez votre permis de classe 5N contre un permis de classe 5, à condition que votre permis de conduire soit valide au moment de l'échange. Si votre permis est périmé, des frais de renouvellement seront exigibles.

Qu'est-ce qui arrive si je décide de ne pas terminer le programme?

Vous conserverez votre permis de classe 5N et serez assujéti à toutes les restrictions applicables à cette catégorie de conducteurs pour une période indéfinie.

Quelles sont les principales conditions d'utilisation que doivent respecter les nouveaux conducteurs qui sont inscrits au programme de PCP?

- Maintenir un taux d'alcoolémie de zéro.
- Conduire seulement entre 5 h et minuit.
- Ne transporter qu'un seul passager assis sur le siège avant.
- Limiter le nombre de passagers à l'arrière au nombre de ceintures de sécurité.
- Le permis ne peut être reclassé à un niveau supérieur.



Votre permis
de conduire

Y a-t-il des pénalités quand on contrevient au programme de PCP en vertu de la loi sur les véhicules automobiles?

Oui. Des amendes seront imposées et des points d'inaptitude seront inscrits à votre dossier de conduite.

Si vous êtes reconnu coupable d'une infraction pour excès de vitesse, en plus de toute autre peine pouvant vous être infligée, votre permis de conduire pourrait être suspendu pour une semaine et quatre points d'inaptitude pourraient être inscrits à votre dossier de conduite. Vous continuerez à faire partie du programme de PCP. Toutefois, vous recevrez une lettre vous demandant de prendre rendez-vous avec un examinateur. Vous devez vous présenter à cette entrevue. Si vous ne prenez pas rendez-vous ou ne vous présentez pas à l'entrevue, vos droits de conducteurs pourraient être suspendus indéfiniment.

Si vous êtes reconnu coupable de conduire un véhicule avec un taux d'alcoolémie supérieur à 0 milligramme (0,00), vous accumulerez six points d'inaptitude et votre permis de conduire sera suspendu pour une période de six mois.

L'accumulation de six points d'inaptitude (peu importe la raison) entraînera automatiquement la suspension de votre permis de conduire pour une période de six mois. Cette suspension aura pour effet de prolonger votre période d'apprentissage car vous devrez attendre au moins deux ans à partir de la date de restitution du permis avant de pouvoir obtenir votre permis de conduire permanent. Cela signifie que si vous êtes titulaire d'un permis de classe 5N depuis un an et 11 mois au moment où votre permis est suspendu, vous devrez recommencer la période d'attente de deux ans avant de pouvoir obtenir votre permis de conduire permanent.

Est-il possible dans certaines circonstances de conduire la nuit malgré le couvre-feu entre minuit et 5 h?

Oui. Vous pouvez conduire la nuit si vous êtes accompagné d'un conducteur expérimenté, qui est assis sur le siège avant du véhicule, ou si vous avez obtenu une exemption du Bureau des véhicules automobiles.

Les personnes ayant obtenu un permis pour la conduite d'un tracteur agricole (permis de classe 8) avant octobre 1994 sont-elles soumises aux exigences du programme de PCP?

Oui. Lorsque le titulaire d'un permis de classe 8 atteint l'âge de 16 ans, ce permis sert aussi de permis d'apprenti conducteur (de classe 7). Le titulaire est alors assujéti aux restrictions imposées par le programme de PCP.

Que dois-je faire si je perds mon certificat du cours de conduite?

Vous devez communiquer avec l'école de conduite pour obtenir un certificat de remplacement. Il est possible que des frais soient associés à ce service.



Renouvellement de votre permis

Vous devez renouveler votre permis de conduire tous les cinq ans et c'est à vous d'y veiller. Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités vous enverra un avis de renouvellement deux mois avant votre anniversaire de naissance, à l'adresse enregistrée auprès du Bureau des véhicules automobiles. Il est donc important de tenir le Bureau au courant de tout changement d'adresse. Apportez l'avis de renouvellement à tout centre Accès Nouvelle-Écosse ou à un des points de service du Bureau des véhicules automobiles afin de renouveler votre permis. Si vous n'avez pas reçu d'avis de renouvellement, vous devez remplir un formulaire de renouvellement à un des centres Accès Nouvelle-Écosse ou à un des points de service du Bureau des véhicules automobiles. Les titulaires d'un permis de classe 1, 2, 3 ou 4 doivent produire un rapport médical satisfaisant lors du renouvellement.



Votre permis de conduire

Lorsque vous renouvez votre permis de conduire, vous devez informer le préposé du service à la clientèle de :

- tout changement, par rapport à votre état physique ou mental, susceptible de limiter ou de modifier votre aptitude à conduire un véhicule. Voici quelques exemples de changements devant être rapportés : maladie cardiaque, troubles mentaux, maladie des yeux, diabète, accident vasculaire cérébral, consommation abusive d'alcool et d'autres drogues, ou autres troubles pouvant entraîner une perte de conscience ou la diminution de la mobilité d'un membre;
- toute révocation ou suspension de votre permis.

Si vous omettez de fournir ces renseignements, le renouvellement de votre permis de conduire pourrait être refusé. Lisez attentivement le formulaire de renouvellement avant de le signer.

Si vous n'avez pas payé tous les frais ou acquitté toutes les amendes, le Bureau des véhicules automobiles refusera de renouveler votre permis jusqu'au paiement intégral du montant dû. Le Bureau exigera des frais de service de 30 \$ pour rouvrir votre dossier.

Perte de votre permis de conduire

La possession d'un permis de conduire est un privilège qui peut être enlevé à tout moment pour tout motif valable.

Révocation obligatoire

Votre permis de conduire ou votre droit d'obtenir un permis sera révoqué automatiquement si vous êtes reconnu coupable de l'une ou l'autre de ces infractions :

- omission de s'arrêter lors d'une collision conformément au *Code criminel*;
- négligence dans la conduite d'un véhicule entraînant des lésions corporelles ou la mort;
- homicide par négligence à l'occasion de la conduite d'un véhicule;
- négligence criminelle n'ayant pas entraîné des lésions corporelles ou la mort;
- vol d'un véhicule automobile ou utilisation d'un véhicule automobile sans le consentement du propriétaire;
- conduite avec capacités affaiblies par l'effet de l'alcool ou d'une drogue;
- défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine;
- conduite avec un taux d'alcoolémie de 80 mg par 100 ml de sang ou plus;
- délit de conduite dangereuse conformément au *Code criminel*;
- refus de s'arrêter à la demande d'un agent de la paix;
- conduite sans autorisation due à la révocation ou la suspension de votre permis;
- fausse déclaration ou faux affidavit fait sciemment;
- refus de fournir un échantillon de sang;
- conduite avec facultés affaiblies entraînant des lésions corporelles ou la mort.

Si vous êtes reconnu coupable de l'une ou l'autre de ces infractions, votre permis sera révoqué, que vous ayez ou non reçu un avis de révocation du Bureau des véhicules automobiles.

1

Votre permis de conduire

La révocation du permis de conduire à la suite d'une déclaration de culpabilité demeura en vigueur jusqu'à ce que vous ayez présenté une demande de rétablissement des droits de conducteur. Cette demande peut être présentée dans les 30 jours précédant la date de recevabilité (sauf si la révocation a été faite à la suite d'une infraction liée à l'alcool). La demande doit être accompagnée des frais applicables (des frais plus élevés peuvent s'appliquer si votre permis a été révoqué à la suite d'une infraction liée à l'alcool).

Si votre permis a été suspendu ou révoqué à la suite d'une infraction liée à l'alcool, vous devrez suivre un programme de prévention de la toxicomanie avant de pouvoir obtenir à nouveau un permis de conduire. Le programme de prévention de la toxicomanie est offert sous l'égide des services de toxicomanie de l'autorité régionale de la santé.

Si vous êtes reconnu coupable d'une infraction en vertu du *Code criminel*, le tribunal délivrera une ordonnance d'interdiction de conduire un véhicule automobile partout au Canada. La période d'interdiction peut être différente de la période de révocation imposée en vertu de la loi sur les véhicules automobiles.

Suspension sans déclaration de culpabilité

Le Bureau des véhicules automobiles peut suspendre votre permis ou vos droits d'obtenir un permis sans qu'il y ait déclaration de culpabilité, s'il y a lieu de croire que :

- vous avez commis une infraction qui pourrait entraîner la révocation obligatoire;
- vous avez causé ou contribué à causer une collision ayant entraîné des lésions corporelles ou la mort, ou occasionné de sérieux dommages matériels alors que vous conduisiez de façon négligente ou illicite;
- vous êtes inapte à conduire ou atteint de problèmes mentaux ou physiques qui pourraient vous empêcher de conduire en toute sécurité;
- vous avez l'habitude de conduire de façon négligente ou en faisant preuve d'imprudence;

- vous avez commis une infraction grave à la loi sur les véhicules automobiles ou aux dispositions du *Code criminel* portant sur les véhicules automobiles;
- vous avez conduit un véhicule alors qu'il était utilisé à des fins illicites;
- vous êtes un transgresseur invétéré de la loi sur les véhicules automobiles.

Votre permis pourrait également être suspendu si vous

- prêtez votre permis;
- utilisez le permis d'un autre conducteur;
- ne respectez pas les restrictions imposées en vertu de votre classe de permis;
- passez un examen de conduite à la place d'une autre personne.

Le Bureau des véhicules automobiles pourrait suspendre ou révoquer votre permis de conduire si

- une cour de justice, un juge ou un juge de paix recommande cette mesure;
- vous échouez ou refusez de passer un examen quand il le faut;
- vous omettez de fournir des renseignements sur demande;
- vous omettez de suivre un cours de conduite quand il le faut;
- vous ne réussissez pas un cours de conduite dans le délai indiqué;
- vous omettez de présenter un rapport médical préparé par un médecin qualifié.

Par ailleurs, le Bureau pourrait également suspendre ou annuler l'immatriculation d'un véhicule ou bien suspendre ou révoquer tout permis quand :

- le Ministère juge que le véhicule est en mauvais état de marche ou inutilisable, ou bien qu'il n'est pas équipé comme l'exige la loi;
- le véhicule est utilisé à des fins illicites;
- le propriétaire autorise l'utilisation du véhicule par une personne qui n'a pas le droit de le conduire;
- le permis de conduire du propriétaire est suspendu ou révoqué.



Votre permis de conduire

Suspension imposée par les tribunaux

Votre permis pourrait être suspendu par le tribunal ou le juge de paix si vous êtes reconnu coupable d'une infraction en vertu de la loi sur les véhicules automobiles. Cette suspension est en sus de toute autre amende pouvant être imposée. La période de suspension variera selon le type d'infraction et s'il s'agit d'une première, deuxième, troisième infraction ou d'une infraction subséquente. Consultez la loi sur les véhicules automobiles ou le *Code criminel* pour de plus amples renseignements sur les périodes de suspension.

Accumulation d'un trop grand nombre de points d'inaptitude

Des points d'inaptitude sont inscrits à votre dossier de conduite lorsque vous êtes reconnu coupable de certaines infractions à la loi sur les véhicules automobiles. Ces points restent inscrits à votre dossier de conduite pendant les deux années qui suivent la date de déclaration de culpabilité. Même si vous n'aviez pas de permis au moment de l'infraction, ou que vous étiez titulaire d'un permis de conduire de l'extérieur de la province, des points seront quand même inscrits à votre dossier. Le Bureau des véhicules automobiles ouvrira un dossier et enverra un avis de la déclaration de culpabilité à l'administration provinciale compétente. Lorsque ces infractions sont commises dans une autre province ou un territoire canadien, le Bureau des véhicules automobiles en est informé et ces renseignements sont versés dans votre dossier de conduite. Des points d'inaptitude sont inscrits à votre dossier comme si ces infractions avaient été commises en Nouvelle-Écosse.

Points d'inaptitude

Le tableau qui suit montre le nombre de points d'inaptitude attribués selon le type d'infraction en vertu de la loi sur les véhicules automobiles.

Infraction	Articles	Nombre de points
Conduite imprudente	100	6
Excès de vitesse ou conduite dangereuse	101	6
Omission de s'arrêter sur le lieu d'un accident ou manquement au devoir imposé par l'article 97	97	6
Conduite pour une course	163	6
Taux d'alcoolémie supérieur à 0,00 (zéro)	100A(1)	6
Omission de se conformer à des ordres	100A(4)	6
Dépassement d'un autobus scolaire	103(3)	6
Omission de se conformer aux ordres d'un brigadier scolaire	125A	6
Dépassement imprudent	114, 115(1)(a)	4
Vitesse supérieure à la limite prescrite	102	4
Vitesse supérieure à la limite indiquée dans une zone scolaire	103(1)	4



Votre permis de conduire

Infraction	Articles	Nombre de points
Vitesse supérieure à la limite prescrite – Excès de 1 à 15 km/h	106A(a)	2
Vitesse supérieure à la limite prescrite – Excès de 16 à 30 km/h	106A(b)	3
Vitesse supérieure à la limite prescrite – Excès de 31 km/h ou plus	106A(c)	4
Défaut de respecter la priorité accordée aux piétons	125(1), 125(2)	4
Omission de se conformer aux ordres d'un agent de contrôle de la circulation	107B	4
Omission de se conformer aux panneaux de signalisation, à des signaux, ou de céder le passage	83(2), 93(2), 122, 132, 133, 134	2
Conduite à gauche de la ligne médiane	110, 115(1)(b), 115(1)(c), 115(2)	2
Conduite d'un véhicule dont le système de freinage est inadéquat	181	2
Infractions aux règles de la circulation en vertu des articles suivants	70, 70A, 70B, 75(5), 107, 111, 112, 117, 118, 119, 120, 123, 164, 165, 169(2), 175(2), 175(3), 175(4), 178, 185	2



Ce tableau montre les mesures liées à l'attribution de points d'inaptitude selon le type de permis.

	Lettre d'avertissement	Entrevue ⁺	Suspension de 6 mois
Apprenti conducteur		2 points	4 points
Permis de nouveau conducteur	2	4	6
Tous les autres	4	6	10

⁺Si vous êtes convoqué à une entrevue avec un examinateur, vous aurez à repasser tous les tests et examens, y compris un examen de conduite.

Permis probatoire

Si votre permis de conduire a été suspendu parce que vous avez accumulé un trop grand nombre de points d'inaptitude, vous recevrez un permis probatoire à la fin de la période de sanction. Ce nouveau permis est valide pour une période d'un an à compter de la date à laquelle vous avez fait la demande de restitution. Si vous accumulez trois nouveaux points d'inaptitude durant la période probatoire, votre permis sera à nouveau suspendu pour une période supplémentaire de six mois.





Votre permis
de conduire

Suppression de points d'inaptitude de votre dossier de conduite

Si vous êtes un conducteur expérimenté (de classe 1 à 5), il est possible de supprimer des points d'inaptitude de votre dossier à condition que vous terminiez avec succès un cours de conduite préventive dans une école reconnue. Vous devez avoir suivi cette formation au cours de la dernière année. Le Bureau des véhicules automobiles pourra réduire jusqu'à quatre points d'inaptitude sur une période de cinq ans, selon vos circonstances. Seuls les points qui sont encore inscrits à votre dossier au moment de la décision du registraire peuvent être supprimés. On ne peut pas supprimer de points si votre permis est suspendu, vous êtes titulaire d'un permis probatoire, ou vous avez des amendes en souffrance. Dans le cas des titulaires d'un nouveau permis de conduire (classe 5N) et des titulaires d'un permis de classe 7 ou 8, les points d'inaptitude ne peuvent pas être supprimés.

Demande de permis de conduire restreint

Si votre permis a été suspendu après une accumulation de points d'inaptitude, vous pouvez présenter une requête auprès du Bureau des véhicules automobiles en vue d'obtenir un permis restreint. Toutefois, vous ne pouvez pas le demander si vous avez un permis d'apprenti conducteur ou un permis probatoire. Le permis restreint vous autorise à conduire un véhicule à certaines heures ou pour certains trajets prédéterminés. Si vous accumulez un ou plusieurs points d'inaptitude pendant que vous êtes titulaire d'un permis restreint, ou si vous ne respectez pas les conditions de conduite, ce permis sera invalidé. Aucun permis ne vous sera délivré avant la fin de la période de suspension initiale.

Pour obtenir un permis restreint, vous devez payer des frais de service non remboursables et les frais de restitution applicables.



Demande de restitution de votre permis de conduire

Pour obtenir un nouveau permis à la fin de la période de suspension, vous devez présenter un avis de demande de restitution et payer les frais exigibles. Vous pouvez présenter votre requête dans les 30 jours précédant la date à laquelle la période de suspension prend fin. Vous serez avisé par écrit si un suivi s'avère nécessaire.

Nouvel examen de conduite

Le Bureau des véhicules automobiles peut, à n'importe quel moment, exiger un nouvel examen médical ou un nouvel examen de conduite. Cela arrive en général aux conducteurs dont le dossier de conduite est très chargé en raison de plusieurs collisions ou déclarations de culpabilité. Si vos problèmes de conduite semblent associés à un état pathologique, on pourra exiger un examen médical. Ce rapport médical est examiné par le comité médical consultatif sur les permis de conduire dont les recommandations sont présentées au Bureau des véhicules automobiles.

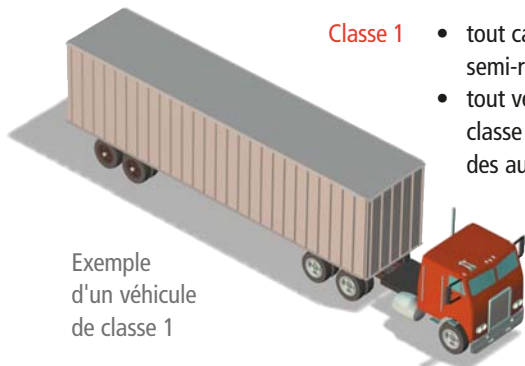
1

Votre permis
de conduire

Classes de permis de conduire

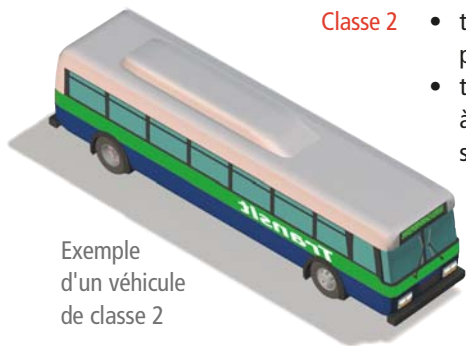
Type de permis	Le titulaire est autorisé à conduire	Âge minimum
----------------	--------------------------------------	-------------

Classe 1	<ul style="list-style-type: none"> • tout camion-tracteur avec semi-remorque • tout véhicule automobile de classe 2, 3, 4, 5, et 8, à l'exception des autobus scolaires 	19 ans
-----------------	---	--------



Exemple
d'un véhicule
de classe 1

Classe 2	<ul style="list-style-type: none"> • tout véhicule pouvant transporter plus de 24 passagers assis • tout véhicule de classe 3, 4, 5 et 8, à l'exception des autobus scolaires 	19 ans
-----------------	---	--------



Exemple
d'un véhicule
de classe 2

Classe 3	<ul style="list-style-type: none"> • tout véhicule dont le poids brut (P.N.B.) excède 14 000 kg (30 864 lb) • toute combinaison de véhicules (autre qu'un camion-tracteur avec remorque de P.N.B. supérieur à 14 000 kg) si le P.N.B. du véhicule remorqué n'excède pas 4 500 kg (10 000 lb) • tout véhicule de classe 4, 5 et 8, à l'exception des autobus scolaires 	18 ans
-----------------	--	--------



Exemple
d'un véhicule
de classe 3

Type de permis Le titulaire est autorisé à conduire Âge minimum

- Classe 4**
- tout autobus de moins de 24 passagers (exception faite des autobus scolaires), tout taxi ou toute ambulance
 - toute fourgonnette utilitaire telle que définie en vertu de la loi sur les transports routiers (*Motor Carrier Act and Regulations*)
 - tout véhicule de classe 5 et 8, à l'exception des autobus scolaires
 - le titulaire doit être âgé d'au moins 19 ans pour conduire un véhicule de promenade public

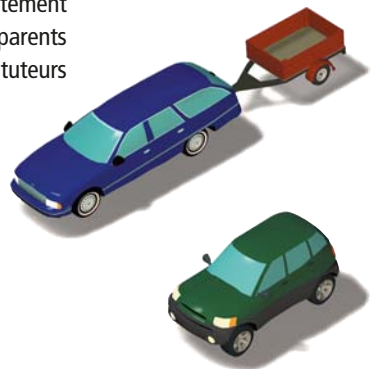
18 ans



Exemples de véhicules de classe 4

- Classe 5 et 5N**
- tout véhicule dont le P.N.B. n'excède pas 14 000 kg (30 864 lb), ce qui comprend les fourgonnettes pouvant transporter plus de 10 passagers assis jusqu'à un nombre maximum de 23 passagers
 - toute combinaison de véhicules (autre qu'un camion-tracteur avec remorque) si le P.N.B. combiné des véhicules n'excède pas 14 000 kg (30 864 lb), et le véhicule remorqué n'excède pas un P.N.B. de 4 500 kg (10 000 lb)
 - tout véhicule de classe 8

16 ans,
avec le
consentement
des parents
ou tuteurs



Exemples de véhicules de classe 5 et 5N

1

Votre permis de conduire



Exemple d'un véhicule de classe 6



Exemple d'un véhicule de classe 7



Exemple d'un véhicule de classe 8

Type de permis	Le titulaire est autorisé à conduire	Âge minimum
Classe 6	<ul style="list-style-type: none"> toute motocyclette, tout cyclomoteur et tout véhicule de classe 8 	16 ans, avec le consentement des parents ou tuteurs
Classe 7	<ul style="list-style-type: none"> Un permis d'apprenti conducteur n'est valide que si le débutant est accompagné d'un conducteur expérimenté (2 années d'expérience et qui n'est plus dans le programme de PCP) titulaire d'un permis de conduire de classe 1, 2, 3, 4, ou 5 valide pour le type de véhicule utilisé. 	16 ans avec le consentement des parents ou tuteurs
Classe 8	<ul style="list-style-type: none"> tout tracteur agricole à partir de l'âge de 16 ans, ce permis peut également servir de permis d'apprenti conducteur de classe 7 	14 ans, avec le consentement des parents ou tuteurs

Tous les conducteurs du secteur commercial doivent présenter un rapport médical en même temps que leur demande de permis initiale, puis au moment du renouvellement de leur permis, tous les 5 ans, jusqu'à l'âge de 64 ans, puis une fois par année par la suite.

Les candidats doivent réussir l'examen de conduite avec un véhicule de la classe pertinente.



Mentions permettant de conduire d'autres types de véhicules

Lorsque vous êtes autorisé à conduire divers types de véhicules, des mentions sont ajoutées à votre permis de conduire pour indiquer ce fait. Une lettre est ajoutée à côté de la mention de la classe de votre permis de conduire. Cette lettre indique le ou les types de véhicules que vous êtes autorisé à conduire. Les différents types de véhicules sont représentés par des lettres de A à E :

Mention (A)	Valide pour toutes les motocyclettes
Mention (B)	Valide pour les autobus scolaires
Mention (C)	Valide pour un autobus scolaire et une motocyclette
Mention (D)	Valide pour les motocyclettes d'une cylindrée maximale de 100 cm ³
Mention (E)	Combinaison de B et de D

Si vous souhaitez obtenir l'une ou l'autre de ces mentions, vous devez : prendre rendez-vous avec un examinateur du Bureau des véhicules automobiles; fournir votre propre véhicule; fournir tout rapport d'examen médical ou de la vue, au besoin; réussir le test de connaissances. Vous devez également passer l'examen de conduite avec un véhicule pertinent.



Votre permis
de conduire

Conditions ou restrictions liées au permis de conduire

Toute restriction ou condition de conduite est indiquée par des codes figurant sur le permis de conduire. Voici quelques exemples :

- (01) Le titulaire doit porter des verres correcteurs (lunettes ou verres de contact) pour conduire.
- (02) Également valide comme permis d'apprenti conducteur.
- (03) Valide pour les véhicules munis de freins à air comprimé.